Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023
ID : 015-241500230-20231019-DEL_2023_134-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 49
Nombre de conseillers absents à la séance : 4
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers représentés : 15
Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :
Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :
Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :
Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_134 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "AGENT BAS DE QUAI" - CRÉATION DE TROIS POSTES

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence attachée à la gestion des déchets ménagers et assimilés, le service Environnement assure, sur le territoire de la CABA, la collecte de tous les déchets présentés dans des conteneurs, ainsi que la collecte de tous les déchets présentés dans des colonnes aériennes ou enterrées, le pré-tri des emballages et papier, la gestion du quai de transfert des Omr et la gestion des 2 déchetteries (haut de quai et bas de quai).

L'évolution de la réglementation en cours et à venir (extension des consignes de tri....) conduit la CABA a mené une réflexion sur l'organisation globale des filières de collecte et de traitement et notamment à revoir l'organisation et les modalités d'accueil des déchets en déchetterie.

Aussi, afin de permettre un accueil répondant au mieux aux besoins de la population et dans l'attente d'une réorganisation plus globale du service collecte, il apparaît nécessaire de créer 3 emplois de chargé(e) de mission « Agent bas de quai », sous le statut d'agent contractuel pour une durée d'un an, ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-8 2°.

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 24/10/2023
ID : 015-241500230-20231019-DEL_2023_134-DE

Les missions et les caractéristiques de ces postes sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer, dans l'attente de la réorganisation du service collecte, 3 postes de chargé(e) de mission « Agent bas de quai », sous le statut de contractuel, pour une période d'un an, en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 2°, conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, telles que définies dans le dispositif ci-après :

Missions :

- Orienter et renseigner les usagers ;
- Assurer l'identification des professionnels, quantifier leurs déchets et renseigner les éléments nécessaires à la facturation ;
- Communiquer avec les agents de haut de quai pour garantir la coordination des entrées/sorties, ainsi qu'une densité des usagers en haut de quai adaptée aux règles de circulation et de sécurité en fonction des différents apports identifiés lors du contrôle ;
- Gérer les pesées en entrée et sortie du site de l'Yser ;
- Remplacer les agents de haut de quai ;
- Aider à la répartition et à la gestion sur site des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) et Déchets Diffus des Ménages (DDM).

Caractéristiques :

* *Statut :* agents non titulaires
* *Rémunération* : sur la base de l'indice brut 367 et de l'indice majoré 361
* *Régime* : temps complet
* *Durée :* 1 an

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie C seront automatiquement transposables par voie d'avenants auxdits contrats ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ces recrutements, les crédits nécessaires étant prévus au Budget TDMA.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.